

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU RFM SUR INSTAGRAM »**  
**SAISON 2025/2026**  
**ADDITIF N° 12**

La SAS RFM Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « JEU RFM SUR INSTAGRAM » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 08 juin 2026 à 00h00 au 14 juin 2026 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Inscription :

- S'abonner aux comptes Instagram RFM et Club Marmara
- Liker et commenter le post relatif au jeu « **Club Marmara** »,

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

**1 (un) gagnant** sera tiré au sort parmi les inscrits à la fin de la Période de jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

- Détail du lot :

- ⇒ **1 lot « 1 (un) bon d'achat à valoir sur le site TUI.fr valable pour un séjour dans un des Clubs Marmara & Club Lookéa en France »** d'une valeur unitaire de 2000 (deux mille) euros.

**Bon d'achat à valoir sur le site TUI.fr, valable uniquement sur l'ensemble des Clubs TUI (Club Marmara & Lookéa) du 1er juin 2026 au 31 mai 2027 (hors vols secs, production Nouvelles Frontières ou TO TIERS).**

Toutes les prestations supérieures au montant du bon d'achat sont à la charge du gagnant, et aucun remboursement ne sera consenti en cas d'annulation ; cette offre est non cumulable et non rétroactive avec tout autre accord et réduction spécifique.

**Toute réservation est définitive et non modifiable.**

Aucun remboursement ne sera effectué si le coût du séjour choisi par le gagnant est inférieur à la valeur du bon d'achat.